

Image not found or type unknown



Avance sur héritage en hoirie

Par **Xris42**, le **06/06/2015** à **18:39**

Bonjour,

Mon épouse a bénéficié il y a 20 ans en donation en avance d'hoirie d'un terrain, sur lequel nous avons construit une maison. Aujourd'hui les parents de mon épouse souhaitent régler leur succession (maison+terrains). Le frère de mon épouse récupérera la valeur de notre terrain à sa valeur actuelle, ce qui semble normal, et réclame en plus un dédommagement pour les 20 ans pendant lesquels nous avons eu la jouissance du bien. Cela est-il légal?
merci de votre réponse.